

SPASER STANISLAS

Le Schéma de Promotion pour des Achats
Socialement et Écologiquement Responsables
du GHT Hôpitaux Sud Lorraine

2025-2029

La santé au cœur de nos achats responsables

**STANISLAS : Stratégie Territoriale pour des Achats
protégeant la Nature, l'Innovation, les aspects Sociétaux
et Locaux Appliquée à la Santé**



Sommaire

Article 1. Édito Direction GENERALE.....	4
Article 2. Le Groupe de travail.....	6
Article 3. Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine	7
Article 4. Le SPASER STANISLAS	8
Article 5. Les valeurs et les objectifs.....	9
5.1 Détail des priorisations des objectifs de développement durable.....	10
5.1.1 Zéro faim	10
5.1.2 Eau propre et assainissement	10
5.1.3 Énergie propre et d'un coût abordable	11
5.1.4 Travail décent et croissance économique	11
5.1.5 Inégalités réduites	12
5.1.6 Villes et communautés durables	12
5.1.7 Consommation et production responsables	12
5.1.8 Mesures contre les changements climatiques	13
5.1.9 Vie terrestre	13
Article 6. Axe Environnement	14
6.1 État des lieux et projections 2029	14
6.2 Actions environnementales du SPASER STANISLAS.....	16
Article 7. Axe Social	21
7.1 État des lieux et projections 2029	21
7.2 Actions SPASER.....	22
Article 8. Axe Développement territorial.....	27
8.1 État des lieux et projections 2029	27
8.2 Actions SPASER.....	28
Article 9. Axe 4 Innovation.....	32
9.1 État des lieux et projections 2029	32
9.2 Actions SPASER.....	33
Article 10. Les indicateurs de suivi.....	41
10.1 Indicateur 1 : Suivi des dispositions environnementales	41
10.2 Indicateur 2 : Réduction du nombre de commandes	42
10.3 Indicateur 3 : Intégration économie circulaire	43
10.4 Indicateur 4 : Suivi des heures d'insertion	44
10.5 Indicateur 5 : Suivi des dispositions sociales.....	45
10.6 Indicateur 6 : Devoir de vigilance	46



10.7	Indicateur 7 : Impact TPE/PME.....	47
10.8	Indicateur 8 : Taux de Dépendance.....	48
10.9	Indicateur 9 : Impact local des achats du GHT	49
10.10	Indicateur 10 : Communautés de pratiques.....	50
10.11	Indicateur 11 : Intégration du Coût Global.....	51
10.12	Indicateur 12 : Ouverture à la négociation	52
Article 11. Conclusion :		53

Article 1. ÉDITO DIRECTION GENERALE

Avec plus de 500 millions d'euros par an, la commande publique du groupement hospitalier Hôpitaux Sud Lorraine constitue un levier majeur des transformations écologiques et sociales de notre territoire.

Par le prisme de sa fonction achat territorialisée, les établissements publics de santé en Sud Lorraine s'engagent déjà depuis de longues années pour l'intégration de clauses sociales et environnementales dans leur marché. Par ailleurs, une attention toute particulière est portée sur l'implication des grandes centrales d'achat nationale dans une démarche qui porte haut les enjeux environnementaux au regard de l'urgence climatique mais aussi de l'indispensable inclusion de nos concitoyens les plus fragiles.

Le SPASER, Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables, s'inscrit dans la continuité de notre démarche, et il vise à amplifier cette dynamique vertueuse pour la période 2024-2028. Il est le fruit d'une co-construction et d'un travail transversal entre les acteurs de l'achat hospitaliers, les services opérationnels mais aussi et surtout les acteurs économiques publics et privés du territoire.



Arnaud VANNESTE
Directeur Général CHRU de Nancy

Ce SPASER s'adresse prioritairement à nos fournisseurs, partenaires essentiels du GHT Hôpitaux Sud Lorraine, qui contribuent activement à l'amélioration de la qualité des soins, à la gestion efficiente de nos organisations et à la satisfaction de nos patients. Nous avons tous un objectif commun : offrir un environnement de soins optimal, où l'innovation et l'efficacité se conjuguent pour servir la santé publique.

Pour une commande publique au service de la transition écologique, la première des priorités est de privilégier la sobriété et d'évaluer le juste besoin. Nous nous employons déjà à aller au-delà des obligations réglementaires en matière de réemploi, de réutilisation et de réparation.

Nous favorisons les achats de produits durables, éco-conçus et réparables. Dans notre SPASER, le critère environnemental sera mieux valorisé dans la notation des marchés publics : critères de performance énergétique, économies d'énergie, développement des énergies renouvelables, prévention et valorisation des déchets.

Pour une commande publique solidaire au service du développement local, notre SPASER s'appuie sur la politique d'inclusion et d'insertion portée depuis de nombreuses années par nos collectivités avec des résultats probants. Depuis 2021, le nombre



d'heures d'insertion et de bénéficiaires éloignés de l'emploi a considérablement augmenté pour atteindre 94 contrats d'insertion soutenus.

Nous favorisons aussi un meilleur accès des TPE et PME de notre territoire à nos marchés, en particulier aux entreprises de l'économie sociale et solidaire dont la promotion sera accentuée.

Enfin, nous continuons de porter une ambition forte sur les sujets liés à la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes.

Le succès de la mise en œuvre de ce SPASER sera collectif : il faut le concevoir comme un outil formidable pour concrétiser notre engagement écologique et social et permettra, j'en suis convaincu, de contribuer à la transformation de nos pratiques, pour créer autour de notre hôpital un écosystème résolument durable.

Article 2. LE GROUPE DE TRAVAIL

Les 21 membres du Groupement hospitalier de territoire (GHT) Hôpitaux Sud Lorraine

- BELDICOT Stéphane, CHRU de Nancy
- BLANC Hervé, CHRU de Nancy
- BLANCHIN-MESSAGER Sophie, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- BOTRAN Nathalie, CH Pompey - Pont-à-Mousson
- CHARLIER Amandine, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- COUSTOL Jérôme, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- CUVILLIER Laurence, Centre psychothérapique de Nancy
- FABBRO Julien, CHRU de Nancy
- GEYER Stéphanie, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- HOEFFEL Annie, CHRU de Nancy
- KOC Fatma, CH de Commercy
- LAMY Benoît, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- LANGBOUR Isabelle, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- LEMAITRE Grégory, Centre psychothérapique de Nancy
- MARTIN Yoann, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- NAUDE Jérémy, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- PERRIN Franck, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- PIAT Bertram, CHRU de Nancy
- RICHEPAIN Valérie, CH de Toul
- RIEUF Fabienne, GHT Hôpitaux Sud Lorraine
- SAINT-MICHEL Fabien, Groupement hospitalier de l'Est meurthe-et-mosellan

Les organismes externes consultés

- Chambre de Commerce et d'Industrie 54
- Maison de l'emploi du Grand Nancy
- RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)
- UniHA

Article 3. LE GHT HÔPITAUX SUD LORRAINE

Le Groupement hospitalier de territoire (GHT) Hôpitaux Sud Lorraine (aussi dénommé GHT 7) a été créé en application de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé ayant pour objectif la mise en place d'un dispositif obligatoire de coopération et de mutualisation entre les établissements publics de santé.

Le CHRU de Nancy, désigné établissement support, assure, depuis le 1^{er} janvier 2018, la responsabilité de la fonction achat pour le compte des établissements parties du GHT. Il est à ce titre pouvoir adjudicateur unique pour l'ensemble des établissements parties au GHT.

Conformément à l'article R 6132-16 du code de la santé publique, la fonction achat comprend les missions suivantes :

- L'élaboration de la politique et des stratégies d'achat de l'ensemble des domaines d'achat en exploitation et en investissement ;
- La planification et la passation des marchés publics conformément aux dispositions du code de la commande publique ;
- Le contrôle de gestion des achats.

Les 11 établissements parties du GHT Hôpitaux Sud Lorraine :

- Le Centre hospitalier régional universitaire de Nancy, établissement support
- Le Centre hospitalier de Commercy
- Le Centre hospitalier de Dieuze
- Le Centre hospitalier intercommunal de Pompey Lay-Saint-Christophe
- Le Centre hospitalier de Pont-à-Mousson
- Le Centre hospitalier de Toul
- Le Groupement hospitalier de l'Est meurthe-et-mosellan (GHEMM) :
 - Le Centre hospitalier de Lunéville
 - Le Centre hospitalier de Saint-Nicolas-de-Port
 - 3H Santé
- Le Centre psychothérapique de Nancy
- L'établissement public en santé mentale de Ravenel à Mirecourt

Les établissements associés ou partenaires

- Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Les Hêtres de Faulx, Gerbéviller, Jean-François Fidry de Labry, Saint-Dominique de Mars-la-Tour, Notre-Maison de Nancy, Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson, Saint Charles de Vézelize.
- Groupements de coopération sanitaire (GCS) : Blanchisserie, Cancérologie
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 54

Associé à un montant de dépense annuelle de l'ordre du 510 millions d'euros, le GHT Hôpitaux Sud Lorraine dispose de leviers importants pour impacter son territoire d'un point de vue environnemental et social.

Article 4. LE SPASER STANISLAS

Le Schéma de Promotion pour des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) est un outil prévu par les dispositions de l'article L.2111-3 au code de la commande publique à la suite de la promulgation de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS (économie sociale et solidaire).

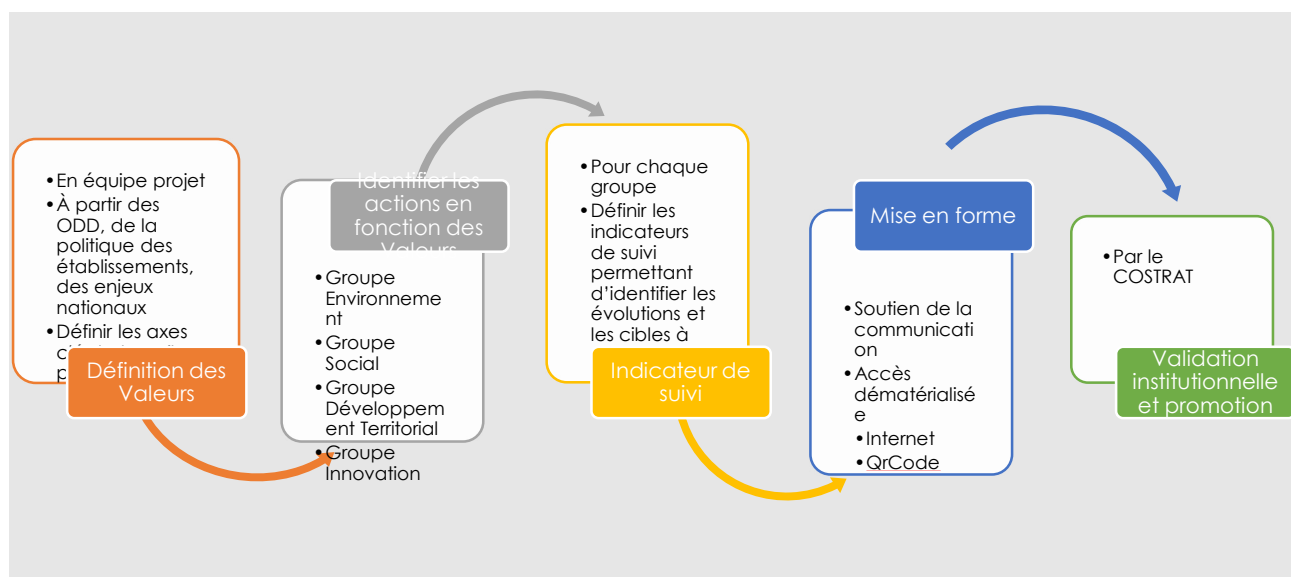
Ce schéma permet de déterminer les objectifs de passation de marchés publics qui concernent en priorité **deux versants** : le **social** et l'**environnement**.

Le SPASER encourage les acheteurs publics à effectuer des achats responsables. Il s'inscrit également dans le plan national pour des achats durables (PNAD). Il est obligatoire pour tous les acheteurs hospitaliers depuis octobre 2023 et la parution de la loi 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.

Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine a choisi d'orienter ses actions de manière à intégrer pleinement l'esprit du label « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR), attribué au CHRU de Nancy, son établissement support depuis novembre 2022. Son SPASER intègre également les dispositions fixées par la politique achats responsables du GHT et les enjeux durables mis en avant par ses membres.

Intitulé STANISLAS (Stratégie Territoriale pour des Achats protégeant la Nature, l'Innovation, les aspects Sociétaux et Locaux Appliquée à la Santé), le SPASER a été conçu à travers cinq étapes déterminantes :

- La définition des valeurs qui motivent les acteurs achat du GHT et qu'il faudra intégrer dans le SPASER,
- Un « remue-méninge » organisé en groupe thématique pour définir les actions à mener,
- La définition et le choix des indicateurs de pilotage du SPASER,
- La mise en forme et la définition des modalités de diffusion et de communication de ce document stratégique,
- La validation par le Comité stratégique du GHT.



Article 5. LES VALEURS ET LES OBJECTIFS

Le but de cette étape est de définir les grands enjeux à travailler collectivement pour formaliser le SPASER du GHT Hôpitaux Sud Lorraine. Pour cela, en s'inspirant des politiques d'établissement, de la feuille de route achat, des contrats de pôle notamment et des obligations nationales, il s'agit de mettre en relief les idées clés et les traduire en utilisant les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

17 ODD sont présentés et déclinés en 169 sous-objectifs qui ont servi à définir les axes clés de travail porteurs de sens et regroupés selon 4 thématiques :

- **Environnemental**
- **Social**
- **Développement du territoire**
- **Innovation**

Outre les deux thématiques intégrées obligatoirement au SPASER relatives à l'environnement et au social, d'autres aspects propres aux politiques publiques relatives à la santé des populations ont été pris en considération. En effet, l'offre de soins hospitalière comporte naturellement un rayonnement territorial basé sur la gradation des soins aussi sous-tendu par le poids économique de la commande publique hospitalière.

Généralement premier contributeur économique de son territoire, l'hôpital public est aussi un émulateur d'innovation surtout lorsqu'une dimension hospitalo-universitaire caractérise l'offre de soins disponible pour la population. Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine, structuré autour du CHRU de Nancy établissement support, mais aussi par une importante offre de soins en psychiatrie adulte et enfant assurée par le Centre psychothérapique, a donc intégré deux autres axes au sein de son SPASER : développement du territoire et innovation.

Les valeurs promues au sein du SPASER STANISLAS viennent en complément des obligations réglementaires fixées par les pouvoirs publics et s'imposent à tous les contributeurs des achats au sein du GHT ou à ses parties prenantes.

Les 9 valeurs choisies comme prioritaires

ODD 2		Zéro faim
ODD 6		Eau propre et assainissement
ODD 7		Énergie propre et d'un coût abordable
ODD 8		Travail décent et croissance économique
ODD 10		Inégalités réduites

ODD 11		Villes et communautés durables
ODD 12		Consommation et production responsables
ODD 13		Mesures contre changements climatiques
ODD 15		Vie terrestre

5.1 Détail des priorisations des objectifs de développement durable

5.1.1 Zéro faim

Sous-objectif ciblé

- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Intégration SPASER STANISLAS

Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine cherche particulièrement à mettre en avant des systèmes de production alimentaire plus responsables et résilientes au regard du réchauffement climatique.

5.1.2 Eau propre et assainissement

Sous-objectifs ciblés

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.
- 6.4 Faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.

Intégration SPASER STANISLAS

Une attention particulière sera portée sur l'économie de l'eau potable et sur la maîtrise des effluents liés à l'activité de soins et ainsi limiter les risques de pollution notamment chimique ou biologique.

5.1.3 Énergie propre et d'un coût abordable

Sous-objectifs ciblés

- 7.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Intégration SPASER STANISLAS

L'enjeu de maîtrise énergétique devient central en diagnostiquant les gaspillages, en limitant les dépenses énergétiques au juste besoin et en utilisant des énergies issues de process moins carbonées.

5.1.4 Travail décent et croissance économique

Sous-objectifs ciblés

- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Intégration SPASER STANISLAS

Sont affirmées comme essentielles les notions d'innovation, de support aux TPE/PME et de centralité de la dimension sociale du travail et de sécurité au travail qui sont des valeurs essentielles pour le GHT Hôpitaux Sud Lorraine.

5.1.5 Inégalités réduites

Sous-objectif ciblé

- 10.2 : Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Intégration SPASER STANISLAS

La politique achat du GHT Hôpitaux Sud Lorraine est caractérisée par la promotion de l'inclusion sous toutes ses formes, mais aussi l'égalité homme/femme sous-tendue par cet ODD.

5.1.6 Villes et communautés durables

Sous-objectif ciblé

- 11.6 : Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Intégration SPASER STANISLAS

Une attention particulière est portée sur la gestion des déchets et son impact sur les collectivités.

5.1.7 Consommation et production responsables

Sous-objectifs ciblés

- 12.2 : Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- 12.3 : Réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.
- 12.4 : Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
- 12.5 : Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

Intégration SPASER STANISLAS

La mise en place d'un processus achat responsable est au cœur de la politique du groupement depuis 2017. En intégrant désormais les notions d'économie circulaire, la prise en considération de l'ensemble du cycle de vie des produits et la gestion durable de ses consommations, le GHT Hôpitaux Sud Lorraine souhaite poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte environnementale.

5.1.8 Mesures contre les changements climatiques

Sous-objectifs ciblés

- 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
- 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Intégration SPASER STANISLAS

Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine s'oriente principalement sur l'impact de ses actions tracées dans son bilan de gaz à effet de serre (BGES) afin de maîtriser voire baisser ses émissions en équivalent carbone.

5.1.9 Vie terrestre

Sous-objectifs ciblés

- 15.1 : Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.
- 15.2 : Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

Intégration SPASER STANISLAS

Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine, situé au cœur de plusieurs parcs naturels nationaux, souhaite mettre l'accent sur la gestion du bois et la biodiversité terrestre.

Article 6. **AXE ENVIRONNEMENT**

6.1 État des lieux et projections 2029

Dès sa mise en œuvre opérationnelle en 2018, le GHT Hôpitaux Sud Lorraine et ses établissements membres ont montré que les impacts environnementaux de l'activité de soins constituaient un critère important d'orientation à la fois des stratégies d'achat et des modalités d'exécution des marchés.

Pour cela, la direction des achats s'est investie dans de nombreux réseaux à la fois nationaux et locaux. Ainsi les acteurs de l'achat du GHT Hôpitaux Sud Lorraine sont impliqués dans de nombreux groupes de travail portés par des centrales d'achat nationales (les groupes d'expertise et de benchmark RESAH), aux rencontres du groupe Pharmacien du C2DS ou encore intègrent des projets innovants en lien avec les achats et l'environnement. Ils coaniment par exemple le groupe de travail sur la création d'un « Écoscore » DM (dispositifs médicaux) initié par le SNITEM et le C2DS. Le coordonnateur achat médical du GHT est ainsi nommé référent achats responsables pour le Grand Est, tout comme son contrôleur de gestion achat en charge d'animer le réseau des contrôleurs de gestion achat en région Grand Est.

Cet investissement est complété de manière très concrète en intégrant des clauses et critères environnementaux dans les marchés du GHT (12 % des consultations en 2023) qui permettent de déployer des marchés plus respectueux de l'environnement au travers des économies d'eau, de déchets ou de carbone selon les sujets.

Conscient que cela ne peut être suffisant, le GHT Hôpitaux Sud Lorraine a engagé un profond changement culturel au sein de sa direction des achats en mettant en œuvre un plan de formation pour l'ensemble des acheteurs et membres du service « marché » élargi aux établissements parties du groupement.

Enfin, le GHT Hôpitaux Sud Lorraine est coconcepteur d'un outil de cartographie des risques achats en partenariat avec le RESAH. Cela permet d'analyser les impacts environnementaux des actions achats sur la filière dispositifs médicaux, réactif de laboratoire et équipement informatique.

En lien avec les transformations des méthodes de travail, tant au niveau structurel qu'organisationnel, via notamment la labélisation Relations Fournisseurs et achats responsables (RFAR) en 2022 sur l'établissement support du GHT, ce SPASER a maintenant pour vocation de concrétiser les changements de pratique en impacts environnementaux véritables dans les marchés du GHT Hôpitaux Sud Lorraine.

Au travers de quatre objectifs sur les thématiques d'économie d'énergie, de gestion des déchets, des impacts sur l'eau et la lutte contre les effets des gaz à effet de serre, le GHT souhaite contribuer fortement à la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tout en répondant aux attentes des personnels soignants, techniques et administratifs des hôpitaux Sud Lorraine, mais également des patients du GHT qui souhaitent un hôpital de demain plus respectueux de l'environnement.



Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine suivra cette évolution avec l'Indicateur 1 : Suivi des dispositions environnementales, plus transversal, qui trace les dispositions environnementales dans les marchés.

6.2 Actions environnementales du SPASER STANISLAS

Axe 1 Environnemental		Objectif 1		Économies d'énergie		
Définition	Qu'elles soient carbonées ou non, renouvelables ou pas, les énergies doivent être au centre de nos préoccupations. Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine souhaite s'engager particulièrement dans la maîtrise de ses consommations d'énergie en proposant des axes de réduction de consommation mais aussi une meilleure consommation au travers du développement de la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique global.			ODD associé		
						
Plan d'action	Action n° 1		Les moyens à mettre en œuvre			
	Valoriser les fournisseurs matures en matière d'économie d'énergies		• Systématiser la thématique d'économies d'énergie au moment du sourcing, • Proposer des plans de progrès aux candidats ciblant les économies d'énergies, • Intégrer des clauses d'économie d'énergie dans le marché lorsque la filière semble mature sur le sujet, • Favoriser par des critères de choix des fournisseurs qui consomment de l'énergie issue du renouvelable et vérifier les allégations pendant l'exécution du marché, • Systématiser la prise en compte de la thématique des économies d'énergie par l'acheteur sur tous les types d'achats, • Intégrer les économies d'énergie au travers de l'analyse financière des offres en coût global.			
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire externes	Objectifs connexes	
	/		Prescripteur / acheteur	Fournisseur CCI (sourcing)	/	
	Action n° 2		Les moyens à mettre en œuvre			
	Intégrer des dispositions environnementales dans les marchés		• Cartographier les familles/catégories d'achat avec impact fort en termes de consommations d'énergie, • À l'aide d'études de risque filière, cibler les actions environnementales pertinentes en priorisant l'impact énergétique dès que possible.			
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaires externes	Objectifs connexes	
	Présentation de la cartographie		/	/	/	
	Action n° 3		Les moyens à mettre en œuvre			
	Favoriser les fournisseurs d'énergie susceptibles de fournir de l'énergie issue du renouvelable		• Sourcing, • Vigilance au niveau des offres des centrales nationales.			
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaires externes	Objectifs connexes	
	/		/	/	/	

Axe 1 Environnemental		Objectif 2	Gestion des déchets	
Définition	La gestion des déchets fait partie de nos priorités depuis de nombreuses années avec le développement de filières de tri et l'optimisation des collectes. Il est important de continuer ces efforts en proposant des nouvelles actions qui permettront à la fois de réduire la production de déchets et de mieux les gérer.			ODD associés
				 
	Action n°4	Les moyens à mettre en œuvre		
	Sensibiliser les fournisseurs aux pratiques de tri et recyclage des déchets	- Présenter les pratiques du GHT en termes de tri et recyclage aux fournisseurs, - Systématiser la question des déchets et de leur diminution lors des rencontres fournisseurs, - Envisager les réflexions sur la non-production de déchet en orientant les fournisseurs sur l'écoconception ou l'économie circulaire.		
	Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaires externes	Objectifs connexes
	/	/	/	/
	Action n° 5	Les moyens à mettre en œuvre		
	Réduire les quantités d'emballages	- Inciter les fournisseurs à diminuer les suremballages en intégrant cette considération dans des critères de choix, - Demander aux fournisseurs de récupérer leurs emballages et/ou d'utiliser des contenants réutilisables lorsque cela est opportun, - Envisager de dématérialiser les instructions et notices d'usage des produits, - Demander aux fournisseurs de communiquer sur le poids et les matières de leurs emballages qui pourront être utilisés dans la sélection des offres.		
	Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaires externes	Objectifs connexes
	/	/	/	/

Axe 1 Environnemental		Objectif 3	Impacts sur l'eau	
Définition	Au cœur de l'actualité tantôt en excès tantôt en manque mais systématiquement liée à la santé que nous défendons, l'eau fait partie des éléments que nous devons particulièrement surveiller et protéger. En tant qu'établissements hospitaliers, nous devons travailler pour garantir, à la fois à nos patients mais aussi aux habitants proches de nous, des modèles visant à réduire les consommations d'eau et la préservant de toutes les pollutions directes ou indirectes en lien avec nos activités.			ODD associé
				
Plan d'action		Action n° 6	Les moyens à mettre en œuvre	
		Éviter les rejets toxiques dans l'eau	- Favoriser les produits écolabellisés, - Demander aux fournisseurs des variantes pour favoriser les alternatives limitant les produits toxiques dans leur composition, - Utiliser la classification du règlement européen REACH pour limiter notamment les substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.	
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaires externes
		/	/	/
		Objectifs connexes		
		Action n° 7	Les moyens à mettre en œuvre	
		Réduire les consommations d'eau	- Favoriser les équipements ou les dispositifs qui, par leur usage, limiteront les consommations d'eau au regard d'autres équipements ou dispositifs similaires, - La notion d'économie d'eau est intégrée dans le coût global de l'analyse financière.	
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaires externes
		/	/	/
		Objectifs connexes		

Axe 1 Environnemental		Objectif	Actions de lutte contre les effets des gaz à effet de serre (GES) et visant la préservation des ressources naturelles		
		4			
Définition	Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine regarde cet objectif selon 2 axes : - La prise en compte du changement climatique en réduisant les impacts en GES de ses activités et en ouvrant des pistes de décarbonation, - L'application des principes de l'économie circulaire pour veiller à la préservation des ressources naturelles.			ODD associés	
				  	
Plan d'action	Action n° 8	Les moyens à mettre en œuvre			
	Diminuer les impacts des gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne logistique	- Impliquer les fournisseurs dans la recherche de pistes d'économie d'équivalent carbone lié à leurs produits ou leurs prestations, - Investiguer le recours à des matériaux, des substances, des produits présentant un impact de gaz à effet de serre moindre, - Envisager la prise en compte des équivalents carbone dans le processus de sélection des offres notamment en lien avec la production et l'acheminement des produits jusqu'au GHT, - Au niveau de l'exécution des contrats, la réduction du nombre de commandes doit permettre de baisser le nombre de livraisons et donc l'impact de la logistique sur les gaz à effet de serre.			
	Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaires externes	Objectifs connexes	
	Indicateur 2 : Réduction du nombre de commandes	/	Fournisseurs	/	
Plan d'action	Action n° 9	Les moyens à mettre en œuvre			
	Favoriser l'achat de produits reconditionnés, le réemploi et les dispositions de l'économie circulaire	- Envisager le recours aux matériaux et aux produits d'occasion ou reconditionnés, recyclés lorsque le sujet et les performances attendues s'y prêtent, - Les fournisseurs doivent être partie prenante de la gestion de la fin de vie des produits en proposant le rachat, l'upgrade, la remise à neuf des produits en cours d'utilisation ou en proposant des moyens d'élimination durable de produits en fin de vie, - À performance de soins préservée, favoriser les dispositifs réutilisables par rapport aux dispositifs usage unique lorsque le coût global et le bilan carbone de la solution sont favorables, - La réparabilité et la disponibilité des pièces détachées sont analysées dans les offres.			
	Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaires externes	Objectifs connexes	
	Indicateur 3 : Intégration économie circulaire	/	Fournisseurs	/	

Article 7. **AXE SOCIAL**

7.1 **État des lieux et projections 2029**

Depuis 2017, d'abord centré au niveau du CHRU de Nancy puis en rayonnant sur l'ensemble du territoire du GHT, la direction des achats a pour projet de favoriser l'insertion sociale notamment au travers de la convention avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, désigné facilitateur pour le GHT Hôpitaux Sud Lorraine.

Ce partenariat a permis de promouvoir une clause d'insertion dans de nombreuses consultations et de générer un nombre d'heures d'insertion conséquent. Ainsi, nous figurons à ce jour parmi les 10 plus gros donneurs d'ordre du territoire tels que la Métropole du Grand Nancy, EST Habitat Construction, OMH Nancy ou encore BATIGERE.

Ce partenariat exemplaire a servi de base de travail à « Alliance-Ville-Emploi », tête de réseau des facilitateurs nationaux, pour organiser les modalités de travail entre les GHT français et les autres facilitateurs du territoire français.

On relèvera que la thématique sociale ne se limite pas à l'insertion. Nous travaillons donc aussi avec des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire au moyen de marchés concurrentiels ou des marchés réservés. Nous sommes particulièrement attentifs à l'intégration dans nos marchés des éléments garantissant la sécurité au travail pour nos personnels ou encore concernant la qualité de vie au travail des personnels soignants, techniques ou administratifs.

Pour la période 2025-2029, notre souhait est de continuer la promotion des dispositions à caractère social (Indicateur 5 : Suivi des dispositions sociales) comme préconisé par le PNAD 2022-2025 pour atteindre environ 30% de nos marchés intégrant ces notions.

7.2 Actions SPASER

Axe 2 Social		Objectif 5	Poursuivre et intensifier les actions visant à l'inclusion et l'insertion		
Définition	Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale et économique.				ODD Associés
					 
Plan d'action		Action n° 10	Les moyens à mettre en œuvre		
		Mieux connaître et qualifier le réseau des structures inclusives de l'ESS	- Établir et actualiser, tous les 2 ans, la cartographie du réseau d'opérateurs de l'ESS au niveau du GHT, - Établir une cartographie en fonction de la localisation et des segments d'achats (appui des facilitateurs, veille auprès des autres membres du GHT...).		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
		Production de la cartographie des acteurs de l'ESS impactant le GHT	-	Structure de l'ESS	
Plan d'action		Action n° 11	Les moyens à mettre en œuvre		
		Favoriser l'accès à la commande publique pour les acteurs de l'ESS	- Organiser des points de présentation du GHT aux structures de l'ESS présentes sur notre territoire et communiquer les projets d'achats, - Identifier les besoins pouvant être couverts par des prestataires relevant de l'économie sociale et solidaire, - Prévoir des marchés ou des lots réservés lorsque c'est possible, - Travailler le périmètre du marché en fonction des ressources et des capacités des organisations de l'ESS, - Laisser les acteurs être force de proposition pour adapter nos pratiques (RETEX par exemple).		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
			Services prescripteurs	Maison de l'Emploi du Grand Nancy	
Plan d'action		Action n° 12	Les moyens à mettre en œuvre		
		Lutter contre les discriminations	- Sensibiliser et inciter nos fournisseurs sur des pratiques de non-discrimination et promotion de l'égalité dans l'emploi, en particulierité sur les notions d'égalité homme/femme, - Intégrer des critères de sélection ou des clauses permettant de juger ou de faire progresser ces mesures de non-discrimination dans les marchés.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
			Services prescripteurs	Fournisseurs	

Plan d'action		Action n° 14	Les moyens à mettre en œuvre		
		Promouvoir l'insertion des personnes éloignées de l'emploi	- Développer la clause d'insertion dans les marchés lorsque la faisabilité est confirmée, - Encourager les entreprises candidates à améliorer le dispositif d'insertion proposé dans le contrat à travers les critères de choix, - Encourager les propositions des candidats intégrant des démarches de qualification valorisante (contrats d'apprentissage ou parcours de formation diplômante).		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
		Indicateur 4 : Suivi des heures d'insertion.	Services prescripteurs RH	MDE Grand Nancy	

Axe 2 Social		Objectif	Réaliser des achats équitables contribuant à des emplois décents		
		6			
Définition		Réaliser des achats équitables permettant d'assurer le progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification.	ODD Associés		
					
Plan d'action		Action n° 15	Les moyens à mettre en œuvre		
		Développer le recours aux labels	• Identifier des labels et certifications équitables appropriés à l'objet du marché, avant la publication, • Recourir autant que possible à des labels et à des achats certifiés par des organismes reconnus dans le domaine équitable.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes

Axe 2 Social		Objectif 7	Promouvoir des conditions de travail respectueuses, dignes et sécurisées	
Définition		Lutter contre les conditions de travail indignes de la condition humaine, qu'il s'agisse du travail forcé, l'esclavage moderne ou le travail des enfants dans le cadre de la passation des marchés publics.		ODD Associés
				
Plan d'action	Action n° 16	Les moyens à mettre en œuvre		
		Promouvoir le droit des travailleurs et lutter contre le travail illégal ou forcé		
		- Intégrer dans les consultations émises par la fonction achat du GHT Sud Lorraine une clause de promotion du respect au droit fondamental des travailleurs issus des droits de l'Homme, - Vérifier la présence des déclarations de lutte contre le travail illégal fournies par les entreprises dans leur dossier de candidature y compris en cas de sous-traitance ou de cotraitance.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes
	Action n° 17	Les moyens à mettre en œuvre		
		Contrôler les pratiques des fournisseurs pour garantir des conditions de travail respectueuses de la dignité humaine		
		Demander la fourniture du plan de vigilance au stade de la candidature pour les entreprises soumises à cette obligation réglementaire.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes
	Indicateur 6 : Devoir de vigilance			

Axe 2	Social	Objectif	Contribuer à la sécurité et à la qualité de vie au travail de tous les travailleurs		
		8			
Définition	Promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et contribuer à l'amélioration des conditions de travail pour tous.				ODD Associés
					
	Action n° 18	Les moyens à mettre en œuvre			
	Préserver la santé au travail des collaborateurs	- Dans le cadre de l'étude des besoins et la prescription des cahiers des charges fonctionnels prendre en compte la pénibilité et le niveau d'exposition aux risques. - Dans le cadre du sourcing identifier les solutions adaptées permettant de contribuer à la réduction des troubles musculo squelettiques et l'amélioration des conditions de travail - Prévoir des tests quand cela est possible et prendre en compte la mesure de l'ergonomie dans les critères d'évaluation des offres et des tests. - Les conditions d'exécution édictées au CCAP doivent notamment rappeler aux candidats et titulaires l'obligation de respecter les règles d'hygiène et de sécurité au travail prévu par la réglementation et les établissements. - Inciter le volontariat dans le travail en horaires décalés et minimiser le travail en horaires coupés par des clauses d'exécution dédiées lorsque l'objet du marché est approprié.			
	Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes	

Article 8. **AXE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

8.1 **État des lieux et projections 2029**

Le CHRU de Nancy étant l'un des plus gros opérateurs économiques de l'ex-Région Lorraine, nous sommes particulièrement attentifs à l'impact économique de notre politique achat sur la viabilité des opérateurs industriels et commerciaux de notre territoire.

Nous mettons en place des actions à destination de nos fournisseurs en favorisant un système d'écoute active au sein de la direction des achats permettant de prendre en compte les contraintes, les problématiques ou les enjeux de tous nos fournisseurs actuels mais aussi potentiels fournisseurs du GHT Hôpitaux Sud Lorraine.

Ainsi nous avons lancé un système d'acquisition dynamique (SAD) pour les produits de Pharmacie afin de favoriser une remise en concurrence plus simple et plus rapide, de la Multiattribution sur les procédures sensibles, ... Nous avons aussi mis en œuvre les instructions DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) « BORNE » en cessant l'obligation de proposer des prix fermes dans les consultations pour pouvoir proposer des prix révisibles. Cette action a notamment nécessité de former les acheteurs sur les indices INSEE.

Un autre axe de vigilance porte sur la dépendance des entreprises travaillant avec les établissements publics de santé en Sud Lorraine. Afin d'éviter des situations délicates pour nos titulaires de marché, nous prêtons une attention particulière au taux de dépendance fournisseur, défini par le ratio chiffre d'affaires global fait avec ce fournisseur et son chiffre d'affaires global. Cette analyse, réalisée en dehors des consultations, permet de rechercher en amont les moyens d'accompagnement de nos fournisseurs les plus à risque.

L'impact économique s'appréhende également en payant nos fournisseurs selon le délai réglementaire de 50 jours. Le délai de paiement 2023 est de *44,27 jours en moyenne*. Cet indicateur permet d'être un gage de crédibilité et de garantie de trésorerie pour nos fournisseurs.

Enfin, nous réalisons 68M€ de contractualisation annuelle avec les sociétés implantées en région Grand-Est.

Notre nouvelle feuille de route veut pérenniser les actions entreprises, mais aussi conforter les actions de dynamisation du réseau entreprise-hôpital qui permettront de développer les actions économiques territoriales.

8.2 Actions SPASER

Axe 3 Développement territorial		Objectif		Permettre et faciliter l'accès des TPE/PME voire artisans à nos marchés	
		9			
Définition	Les établissements de santé composant le GHT Hôpitaux Sud Lorraine représentent un poids économique important dans leur territoire de proximité et plus globalement pour l'ensemble de la région historique Lorraine. Les marchés publics portés par le GHT constituent une opportunité pour les entreprises du secteur et en particulier les TPE / PME. Il s'agit d'identifier, dans le respect du code de la commande publique, les actions à mener pour soutenir le développement économique des entreprises du secteur. Le périmètre retenu est celui de l'ancienne Région Lorraine composée des départements 54, 55, 57 et 88.			ODD Associés	
				 	
Plan d'action	Action n° 19		Les moyens à mettre en œuvre		
	Développer le sourcing et les partenariats avec les acteurs de l'économie locale		- Créer des partenariats (ex : CCI, fédérations professionnelles, DDT54), - Repérer les TPE/PME à potentiel sur le territoire, - Identifier le panel des fournisseurs locaux par famille d'achats et établir une cartographie.		
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaires Externes	Objectifs connexes
				CCI, fédérations professionnelles, DDT54	
	Action n° 20		Les moyens à mettre en œuvre		
	Anticiper, communiquer, accompagner en amont des procédures de passation de marché		- Organiser des rencontres avec les partenaires économiques intégrant notamment ceux du territoire (ex : webinaires), - Communiquer sur les objectifs RSE du GHT et sur nos objectifs d'achats durables (ex : page du site internet dédiée à la fonction Achats du GHT, questionnaire fournisseurs annuel), - Créer de tutoriels/vidéos d'information et de sensibilisation destinés aux fournisseurs (ex : nos fonctionnements, nos exigences), - Accompagner les entreprises à la dématérialisation et à la réponse aux consultations publiques, - Rappeler l'existence d'un dispositif de médiation, - Communiquer sur les moyens mis en œuvre en vue de sécuriser nos délais de paiement.		
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
				CCI	

Plan d' action	Action n° 21	Les moyens à mettre en œuvre		
	Simplification des formalités administratives et de la prescription notamment pour les marchés de faible montant	• Rendre plus simples les marchés inférieurs aux seuils de procédure, • Sécuriser nos fournisseurs potentiels sur nos délais de paiement, • Laisser un temps suffisant de réponse aux candidats, • Mesurer le nombre de candidatures de TPE/PME aux procédures d'achat du GHT.		
	Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
	Action n° 22	Les moyens à mettre en œuvre		
	Adaptation des procédures et conditions d'exécution (stratégie d'achat) en vue de permettre l'accès aux TPE/PME	• Adapter l'allotissement pour permettre ou PME/TPE de candidater, • Adapter les niveaux d'exigences (critères relatifs aux capacités techniques et/ou financières des candidats), • Ouvrir la possibilité pour les candidats de proposer des offres variantes, • Ne pas systématiser les demandes d'échantillons, coûteux pour les candidats, notamment en l'absence de freins particuliers des prescripteurs, • Indemniser des prestations à l'appui de l'offre (échantillons...) • Détecter les offres anormalement basses, • Définir des durées de marchés adaptées et permettant de pérenniser/amortir une chaîne logistique et/ou une implantation locale, • Systématiser les clauses de révisions des prix avec indices publics et des clauses de réexamen, • Proposer au cas par cas des avances (au-delà des obligations réglementaires).		
	Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
	Indicateur 7 : Impact TPE/PME			
	Action n° 23	Les moyens à mettre en œuvre		
	Limiter le risque de dépendance	• Diagnostiquer la dépendance de fournisseur à plus de 15% du CA, • Aider les fournisseurs à trouver d'autres parts de marché et/ou à se faire connaître de d'autres instances pour ceux au-delà de 30% de dépendance.		
	Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
			CCI fédérations professionnelles centrales d'achat	

	Indicateur 8 : Taux de Dépendance		nationales ou régionales	
--	--------------------------------------	--	-----------------------------	--

	Action n° 24	Les moyens à mettre en œuvre		
	Favoriser les groupements d'entreprise (cotraitance, sous-traitance)	• Contrôler et accompagner la sous-traitance, • Appliquer le paiement direct des sous-traitants.		
	Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
			CCI	

Axe 3 Développement territorial		Objectif	Contribuer aux enjeux de souveraineté et de relocalisation		
		10			
Définition	La crise sanitaire a mis en exergue notre dépendance pour certaines filières d'achats vis à vis de fournisseurs situés hors de l'union européenne. Dans un souci de sécurisation des approvisionnements, des orientations nationales visant à soutenir le développement de capacités de production en Europe sont ainsi mises en œuvre. Par ailleurs, les enjeux en matière de décarbonation et de développement durable au sens large conduisent à rechercher des offres en circuit court. Il s'agit d'identifier des actions qui, dans le respect du code de la commande publique, visent à soutenir la production européenne ou locale selon les enjeux. Le périmètre retenu est celui du territoire européen pour les fournitures, produits de santé et équipements considérés comme critique pour la continuité d'activité de soins. Le périmètre retenu pour les produits non critiques est celui de l'ancienne Région Lorraine composée des départements 54, 55, 57 et 88.				ODD Associés
					  
Plan d'action	Action n° 25		Les moyens à mettre en œuvre		
	Recours aux marchés nationaux souverains		Mobiliser les marchés souverains disponibles en centrales d'achats.		
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
				UniHA, RESAH	
	Action n° 26		Les moyens à mettre en œuvre		
	Mobiliser les leviers permettant aux entreprises locales de candidater		- Garantir une sécurisation de la chaîne d'approvisionnement (vigilance sur la Supply Chain dans les marchés, notamment en cas de sous-traitance), - Utiliser les labels et indications géographiques protégées quand cela est possible (notamment pour le secteur de la restauration) en vue de développer les circuits courts et les filières locales de production.		
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
	Indicateur 9 : Impact local des achats du GHT				
	Action n° 27		Les moyens à mettre en œuvre		
	Participer au développement du territoire		- Être partie prenante des animations territoriales (conférences CCI notamment), - Animer le réseau des acheteurs "locaux", - Poursuivre les actions du Réseau des Acheteurs Hospitaliers Lorrains (groupement de commandes régional).		
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
				CCI - RAHL	

Article 9. **AXE 4 INNOVATION**

9.1 **État des lieux et projections 2029**

L'innovation est très souvent associée à une notion de perception et de contexte. Ainsi, ce qui semble révolutionnaire pour l'un, pour un segment d'achat, ou dans un pays, est peut-être entré dans le quotidien d'autres individus, segments d'achat ou pays. À cette perception s'ajoute l'intérêt de l'innovation, son impact sur le service médical rendu, ou plus simplement, l'apport de l'innovation à un besoin et donc son acceptation dans notre quotidien.

Aussi nous considérons 3 types d'innovation :

- L'innovation « Choisie » : Les industriels n'attendent pas forcément qu'un besoin existe pour proposer des évolutions de leurs produits ou services. Dans une majorité de cas, cette évolution est bienvenue et acceptée par les utilisateurs. Nous considérons alors que l'innovation a été choisie.
- L'innovation « Subie » : dans d'autres cas, les évolutions des industriels, bien que nouvelles, n'ont aucun impact sur la performance de l'usage ou l'amélioration du résultat attendu. Cependant en lien avec leur stratégie marketing, les industriels abandonnent les produits historiques au profit d'évolution mineure sans service médical rendu amélioré. Nous avons alors une innovation subie par les utilisateurs.
- L'innovation « Souhaitée » : dans quelques cas, les utilisateurs souhaiteraient des évolutions de produits ou services ou bien imaginent ce que des industriels n'ont pas encore pensé à développer. Il y a alors un manque dans la satisfaction du besoin utilisateur : on parlera alors d'innovation souhaitée qui par ailleurs pourrait faire l'objet d'un codéveloppement en lien avec l'activité d'une ou plusieurs équipes du CHRU de Nancy.

Le GHT Hôpitaux Sud Lorraine souhaite faciliter l'accessibilité aux innovations en faisant de sa politique achat un levier facilitateur. Depuis quelques années nous essayons de mobiliser des Start-Up, assurons des veilles technologiques dans différents salons professionnels nationaux ou internationaux, ou encore participons à des programmes de travail sur des techniques innovantes d'achat basées sur le Value Based Healthcare afin que nos patients puissent bénéficier des innovations les plus récentes sur des dispositifs sécurisés et validés.

De même, nous sommes attachés à faciliter la contractualisation de ces innovations, tout en respectant le code de la commande publique, avec la mise à disposition d'outils administratifs peu utilisés dans les achats hospitaliers comme le système d'acquisition dynamique (SAD) ou les procédures avec négociation.

La feuille de route achat 2025-2029 doit porter l'innovation pour le GHT Hôpitaux Sud Lorraine et mettre en œuvre les moyens de développer l'accès aux différentes innovations en cours de développement avec les industriels.

9.2 Actions SPASER

Axe 4 Innovation		Objectif	Encourager les transformations internes innovantes afin d'optimiser les pratiques responsables		
		11			
Définition	L'appropriation de la notion d'innovation passe avant tout par une préparation et une acculturation de nos utilisateurs à cette notion. Le travail sur la formulation d'un souhait d'innovation ou d'évolution est importante mais doit correspondre aussi à une faisabilité et une réalité industrielle. Pour cela, la compréhension des rôles et des possibilités de membre des écosystèmes, et les sensibilisations aux attentes de chacun sont primordiales.				ODD Associés
					 
Plan d'action		Action n° 28	Les moyens à mettre en œuvre		
		Comprendre et mesurer les usages et les besoins internes des soignants et des patients.	- Encourager l'enquête terrain et réaliser des sondages pour mieux comprendre les besoins et les attentes des parties prenantes. - Former et sensibiliser le personnel au travail par le besoin fonctionnel et impact du développement durable et l'innovation. - Consolider les besoins et les prioriser en fonction des capacités et de la politique RSE d'eau et d'énergie du GHT.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
			Département stratégie ; Personnel formé	DITP ; ENSAD ; Grand Nancy Innovation ; ICN	
		Action n° 29	Les moyens à mettre en œuvre		
		Permettre le développement d'une plateforme de collaboration entre hôpital et les start-ups.	- Mettre en place des méthodes et des espaces dédiés pour centraliser les besoins et les idées d'innovation des communautés de pratiques et des start-ups. - Soutenir l'écosystème des start-ups dans la compréhension et l'utilisation des contrats publics. - Permettre aux communautés de pratique, intégrant toutes les professions et statuts du GHT, de se structurer pour apporter une valeur ajoutée à travers des hackathons et des ateliers de co-construction sur des problématiques spécifiques. - Sensibiliser davantage à l'innovation en lien avec le développement durable, notamment en matière d'énergie, de consommation d'eau, d'impact carbone et de QVT. - Relier l'écosystème des start-ups avec les capacités du CHRU, incluant des possibilités de co-développement et de mécénat. - Mettre à disposition une enveloppe d'innovation durable pour les pôles, permettant aux start-ups de tester leurs solutions (tester, et non acheter).		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
			Communautés de pratiques	Archipel ; DITP	

		Indicateur Communautés pratiques	10 : de			
--	--	--	------------	--	--	--

		Action n° 30	Les moyens à mettre en œuvre			
		Travailler sur un sourcing durable encourager le sourcing durable et territorial	- Établir des partenariats stratégiques avec des fournisseurs locaux et responsables, - Mettre en place des critères de sélection qui valorisent la durable.			
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes	
				La benne à idées Associations		

Axe 4 Innovation		Objectif 12	Développer la connaissance des solutions innovantes	
Définition	L'article L2172-3 du code de la commande publique considère comme innovants les travaux, fournitures ou services nouveaux ou sensiblement améliorés. Le caractère innovant peut consister dans la mise en œuvre de nouveaux procédés de production ou de construction, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise. Dès lors, le qualificatif « innovant » nécessite une bonne connaissance du secteur économique concurrentiel et/ou l'entreprise porteuse du projet.		ODD Associés	
			 	
Plan d'action	Action n° 31		Les moyens à mettre en œuvre	
	Identifier et recenser les entreprises innovantes en local.		- Tracer les innovations lors des démarches de sourcing fournisseur par les acheteurs et prescripteurs, - Créer une base de fournisseur innovant et un outil de partage de pratiques ou solutions interne au GHT, - Identifier les Start up locales, - Mettre en place une cellule de veille par thématique pour identifier les dernières innovations technologiques en santé, - Participer à des salons, conférences et webinaires sur les technologies de santé, - Favoriser l'engagement d'acteurs internes dans les associations professionnelles et les groupes experts de pilotage d'achats nationaux - centrales achat (ANAP-Groupe expert-...).	
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire Externes
			DTIL ; Dép. Stratégie et Innovation ; Dép. Recherche ; DTNIB	Fournisseurs Centrales achat ; ... Faculté de médecine Labos
	Objectifs connexes			
	Action n° 32		Les moyens à mettre en œuvre	
	Mettre en adéquation les stratégies achat avec les projets d'innovations à venir ou en cours.		- Utiliser la base de solutions innovantes pour permettre d'adapter les stratégies achat et le plan de charge achat, - Assurer un suivi post-implémentation pour évaluer l'impact et apporter des ajustements si nécessaires, - Mettre en place des indicateurs de performance pour évaluer l'impact des innovations tels que le taux d'adoption des nouvelles technologies, le retour sur investissement, et la satisfaction des patients et du personnel, - Analyser les retours d'expérience des parties prenantes pour identifier les points forts et les axes d'amélioration des innovations.	
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire Externes
			DTIL ; Dép. Stratégie et Innovation ; Dép. Recherche ; DAP ; DTNIB	
	Objectifs connexes			

Plan d'action	Action n° 33		Les moyens à mettre en œuvre		
	Communiquer et promouvoir les projets d'innovation intrapreneuriale aux fournisseurs et partenaires externes		• Créer des rituels de partage de pratiques innovantes : journées de l'innovation, ateliers, ... • Établir un Plan de communication tant en interne qu'en externe à destination de nos fournisseurs, • Informer les fournisseurs des solutions innovantes déployées et à l'étude, ainsi que des besoins inhérents à ces solutions, • Former le personnel à l'innovation et aux nouvelles technologies ainsi qu'à leur utilisation, • Informer les parties prenantes sur les nouvelles initiatives et les projets d'innovation, • Promouvoir l'image de l'institution en tant que leader en matière d'innovation en santé.		
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
			DTIL ; Dép. Stratégie et Innovation ; Dép. Recherche ; COM		

Axe 4 Innovation		Objectif	Accompagner l'innovation dans les entreprises par la commande publique		
		13			
Définition	Loin d'être le frein souvent décrit par les entreprises, la commande publique doit être un levier voire un accélérateur de la diffusion d'innovation.				ODD Associés
	Même s'il faut différencier le positionnement commercial de l'innovation, il est important pour le GHT Hôpitaux Sud Lorraine d'aider les entreprises à la bonne compréhension des demandes, de leur donner du temps et de la visibilité sur nos échéances afin que ces entreprises puissent fournir des offres pertinentes et innovantes à la hauteur des attentes de nos utilisateurs.				
Plan d'action	Action n° 34	Les moyens à mettre en œuvre			
		Encourager la description des besoins en termes fonctionnels.	- Développer les rencontres et échanges avec les prescripteurs et utilisateurs pour les acculturer à la méthode, - Former les prescripteurs interne de notre GHT.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
			Direction des achats - Prescripteurs - utilisateurs		
	Action n°35	Les moyens à mettre en œuvre			
		Adapter le délai de publicités des procédures de mise en concurrence pour laisser le temps aux candidats de construire et formaliser des offres innovantes	- Travailler à la Programmation annuelle voir pluriannuelle des dossiers d'achats pour éviter la publication en urgence et ainsi avoir la possibilité d'adapter les délais de publicités, - Prévoir des Plans Équipements pluriannuels.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
			Direction Stratégie - Biomédical - Finance		
	Action n° 36	Les moyens à mettre en œuvre			
		Favoriser l'émergence de solutions innovantes lors de la sélection et de l'analyse des offres	- Encourager la proposition d'offre innovante en favorisant l'analyse en coût complet et la mise en place de critères d'analyse fonctionnels (Qualité, valeur technique, performance), - Développer des critères spécifiques liés à l'innovation, - Mise en place d'évaluation à titre expérimental afin d'identifier les freins et retours sur investissements potentiels (POC), - Accompagner la conduite aux changements.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes

Plan d'action		Action n°37	Les moyens à mettre en œuvre		
		Promouvoir les variantes.	- Favoriser la proposition d'offre alternative (technique ou financière) en autorisant la variante facultative ou en cadrant la formulation de celle-ci (variante obligatoire), - Autoriser la proposition de variante sans exiger en parallèle le dépôt d'une offre de base.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
		Action n° 38	Les moyens à mettre en œuvre		
		Devenir attractif pour les entreprises.	- Permettre à l'entreprise retenue de valoriser les POC effectués au CHRU de NANCY comme vitrine commerciale pour leurs solutions innovantes, - Soutenir la pérennité de la solution retenue en communiquant sur son efficience auprès des directions achats des établissements de santé.		
		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
				Réseau d'acheteurs Réseau professionnel	

Axe 4 Innovation		Objectif 14	Encourager l'acquisition de produits innovants		
Définition	L'achat d'innovation est souvent freiné pas des craintes liées à l'inconnu ou la nouveauté, potentiellement effectrice de risques très diversifiés, mais aussi par la supposée rigidité de la commande publique. L'acheteur doit donc mettre en place des dispositifs simplifiant l'accès à la commande, stimulant les idées des entreprises autour d'un projet mais aussi accepter d'autres manières de traiter un besoin à la fois techniquement ou financièrement.				ODD Associés
					
Plan d'action	Action n° 39		Les moyens à mettre en œuvre		
	Utiliser des marchés favorisant les solutions innovantes		- Utiliser des techniques de marché facilitant ou mettant en avant les efforts de recherche et développement dans les solutions envisagées (ex : partenariat d'innovation, marché d'innovation), - Promouvoir les marchés en coût global ou marché de performance afin de développer de nouvelle approche de pilotage notamment financière sur l'exécution du marché.		
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
	Indicateur 11 : Intégration du Coût Global				
	Action n° 40		Les moyens à mettre en œuvre		
	Utiliser des techniques d'achat permettant l'émergence d'innovation		- Favoriser des techniques d'achat facilitant l'échange et la négociation avec les fournisseurs pendant la procédure d'achat afin de mieux faire comprendre les objectifs de la solution souhaitée (MAPA, Marché Négocié, Procédure avec négociation, recours à la mise en concurrence de solutions référencées en centrale d'achat...), - Promouvoir la simplification de la passation de marché et la rapidité au travers de système d'acquisition dynamique.		
	Indicateurs de suivi		Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes
	Indicateur 12 : Ouverture à la négociation			Centrales d'achats	
	Action n° 41		Les moyens à mettre en œuvre		
	Piloter l'innovation par le suivi d'exécution		- Par l'intermédiaire du déploiement de plan de progrès et de son pilotage, s'assurer du développement de l'innovation dans le cadre de l'exécution, - Aider les entreprises encore non matures à se positionner sur des projets innovants via l'ouverture des plans de progrès, - Mettre en place des indicateurs de suivi des performances des innovations acquises.		

		Indicateurs de suivi	Partenaires internes	Partenaire Externes	Objectifs connexes

Article 10. LES INDICATEURS DE SUIVI

10.1 Indicateur 1 : Suivi des dispositions environnementales

Intitulé de l'indicateur					
Suivi des dispositions environnementales					
Description					
Il s'agit de définir le pourcentage de marchés intégrant une disposition en lien avec l'environnement. Il s'agit d'un indicateur également utilisé dans le cadre du PNAD. On appelle « considération » une clause, un critère ou un objet de marché. Sont considérés environnementales : • La réduction des prélèvements des ressources naturelles, préservation des ressources naturelles, • Les Écolabels, la composition des produits et notamment leur caractère écologique / polluant / toxique, • Le caractère réutilisable / recyclé / reconditionné / recyclable des produits, • Les économies d'énergie, Le développement des énergies renouvelables, • La prévention de la production des déchets et la valorisation des déchets, • Les pratiques environnementales appliquées aux modalités d'exécution des prestations et notamment les émissions de gaz à effet de serre ou les modalités de leur réduction, • Les performances en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre la déforestation, les pollutions, le gaspillage alimentaire et énergétique, • La production locale,					
Modalités de calcul					
Avec une date de notification du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année Les marchés à intégrer : ceux publiés par le GHT et ceux obtenus via des centrales nationales et autres groupements. $\text{Ind1} = \frac{\text{Nbr de marchés intégrant une disposition environnementale}}{\text{Nbr total de marchés notifiés}} \times 100$					
Outils / sources de données à utiliser					
OKAVEO, Espace Acheteur					
Fréquence de production					
Tous les 6 mois environ					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
	50%	80%	100%	100%	100%
En lien avec le PNAD mais surtout en lien avec la loi Climat et Résilience, l'objectifs de 100% (obligation réglementaire) est fixée à 2026.					

10.2 Indicateur 2 : Réduction du nombre de commandes

Intitulé de l'indicateur					
Réduction du nombre de commande					
Description					
Le nombre de commandes annuelles influence directement le bilan de gaz à effet de serre de l'établissement en générant un nombre de transport routier proportionnel. La massification de commandes est néanmoins possible en réalisant des efforts d'organisation et méthodologie. En prenant en considération l'évolution du nombre moyen de commandes par an et par fournisseur, nous aurons le reflet des efforts réalisés dans le GHT.					
Modalités de calcul					
Pour tous les établissements du GHT. Inclus les filières pharmaceutiques et non pharmaceutiques. $\text{Ind2} = \frac{\sum_{n=1}^n \text{Nombre de commandes annuelles par fournisseur}}{n \text{ fournisseurs}}$ Cet indicateur est calculé par établissement.					
Outils / sources de données à utiliser					
GEFs internes, Logiciel pharmaceutique des établissements					
Fréquence de production					
Annuellement mais un point à mi année doit être prévu.					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
	Ind2 < 400/ an/Fourn	Ind2 < 350/ an/Fourn	Ind2 < 300/ an/Fourn	Ind2 < 250/ an/Fourn	Ind2 < 200/ an/Fourn
200 commandes/an/fournisseur correspond à 4 commandes / sem. / fournisseur					

10.3 Indicateur 3 : Intégration économie circulaire

Intitulé de l'indicateur					
Intégration économie circulaire					
Description					
L'économie circulaire comprend 7 piliers : • L'approvisionnement durable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et à leur exploitation. • L'écoconception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception. • L'écologie industrielle et territoriale : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire. • L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien. • La consommation responsable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé. • L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation. • L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique Lorsqu'un marché prend en compte au moins une de ces notions, on considère que le marché intègre la notion d'économie circulaire.					
Modalités de calcul					
Pour tous les marchés, y compris en groupements nationaux ou locaux, à date de notification. $\text{Ind3} = \frac{\text{Nombre de marchés notifiés intégrant économie circulaire}}{\text{Nombre total de marchés notifiés ou mis en oeuvre}} \times 100$					
Outils / sources de données à utiliser					
OKAVEO					
Fréquence de production					
Tous les 6 mois					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
		10%	20%	50%	50%

10.4 Indicateur 4 : Suivi des heures d'insertion

Intitulé de l'indicateur					
Suivi des heures d'insertion					
Description					
Pour l'ensemble des établissements du GHT. Doit intégrer les heures générées par les marchés portés par le GHT, suivi par la maison de l'emploi du Grand Nancy, et celles générées par les contrats nationaux du fait de nos adhésions.					
Modalités de calcul					
Ind4 = Nombre d'heures générées annuellement cumulée dans les contrats en cours d'une année civile une année civile incluant tous les membres du GHT.					
Outils / sources de données à utiliser					
Maison de l'emploi du Grand Nancy, UniHA, RESAH, UGAP					
Fréquence de production					
Annuelle mais un point à mi année doit être prévu					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
		50 000h			100 000h

10.5 Indicateur 5 : Suivi des dispositions sociales

Intitulé de l'indicateur					
Suivi des dispositions sociales :					
Description					
Il s'agit de définir le pourcentage de marchés intégrant une disposition sociale. Il s'agit d'un indicateur également utilisé dans le cadre du PNAD. Une considération sociale est définie comme la prise en compte de la dimension sociale dans l'acte d'achat. On appelle « considération » une clause, un critère ou un objet de marché. Sont considérés sociales : • L'insertion des publics éloignés de l'emploi • L'insertion de personnes en situation de handicap, • La lutte contre les discriminations, notamment la promotion de l'égalité femme/ homme, • Le respect des exigences éthiques (respect des droits de l'homme...) ou équitables, • La performance dans la protection ou la formation des salariés					
Modalités de calcul					
Avec une date de notification du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année Les marchés à intégrer : ceux publiés par le GHT et ceux obtenus via des centrales nationales et autres groupements. $\text{Ind5} = \frac{\text{Nbr de marchés intégrant une disposition sociale}}{\text{Nbr total de marchés notifiés}} \times 100$					
Outils / sources de données à utiliser					
OKAVEO, Espace Acheteur					
Fréquence de production					
Tous les 6 mois					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
	10%	30%	30%	30%	30%
En lien avec le PNAD et son objectif fixé en 2025.					

10.6 Indicateur 6 : Devoir de vigilance

Intitulé de l'indicateur					
Devoir de Vigilance					
Description					
Le devoir de vigilance a été institué par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017. Toute société employant au moins 5 000 salariés doit établir et mettre en œuvre un plan de vigilance relatif à l'activité de la société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle pour prévenir les atteintes graves aux droits humains, libertés fondamentales, à la santé et sécurité des personnes et à l'environnement.					
Modalités de calcul					
Pourcentage des consultations exigeant au stade de la candidature des éléments de la part des candidats justifiant la mise en place d'un plan lié au devoir de vigilance.					
$\text{Ind6} = \frac{\text{Nombre de consultation exigeant des justificatifs des candidats}}{\text{Nombre total de consultation}} \times 100$					
Outils / sources de données à utiliser					
OKAVEO					
Fréquence de production					
Annuelle mais un point à mi année doit être prévu					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
	/	/	/	/	/
Pas d'objectif chiffré mais suivi d'une tendance haussière					

10.7 Indicateur 7 : Impact TPE/PME

Intitulé de l'indicateur					
Impact TPE/PME					
Description					
Identifier la part de TPE et de PME disposant d'un contrat en cours d'exécution à un instant « t » du calendrier.					
Modalités de calcul					
En lien avec la Sirétisation de la base de données fournisseur, à date : $\text{Ind7} = \frac{\text{Nombre de marchés actifs affectés à une TPE/PME}}{\text{Nombre de marchés Totaux}} \times 100$ Pour tous les établissements du GHT y compris marché de groupement nationaux ou locaux, enregistré par la fonction achat mutualisée.					
Outils / sources de données à utiliser					
OKAVEO					
Fréquence de production					
Tous les 6 mois					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
Pas d'objectif chiffré					

10.8 Indicateur 8 : Taux de Dépendance

Intitulé de l'indicateur					
Taux de Dépendance					
Description					
L'objectif est de définir 3 catégories de dépendance pour nos fournisseurs : • Pas de risque de dépendance, si taux de dépendance $\leq 15\%$ • Dépendance à surveiller : si taux de dépendance $> 15\%$ et $\leq 30\%$ • Dépendance à risque majeurs : si taux de dépendance $> 30\%$ Il conviendra d'identifier les fournisseurs dans les catégories « à surveiller » et « à risque majeur ».					
Modalités de calcul					
Taux de dépendance = $\frac{\text{Chiffre d'affaire annuel du fournisseur réalisé avec le GHT}}{\text{Chiffre d'affaire annuel total du fournisseur}}$					
Outils / sources de données à utiliser					
OKAVEO, Fiche DC1 des AO, Fiche renseignement fournisseur					
Fréquence de production					
Annuel					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
Pas d'objectif chiffré Mis en place pour les fournisseurs CHRU en 2025 Fin 2026 et en suivant le déploiement de la nouvelle GEF (gestion économique et financière) de GHT pour les autres établissements					

10.9 Indicateur 9 : Impact local des achats du GHT

Intitulé de l'indicateur					
Impact local des achats du GHT					
Description					
Considérant la dispersion territoriale à la fois des établissements du GHT Hôpitaux Sud Lorraine et des fournisseurs, l'impact local de nos achats est considéré au niveau de l'ensemble de la région Grand Est. L'indicateur permet d'identifier le montant des marchés notifiés dans l'année civile à des fournisseurs situés dans les départements de la région Grand-Est.					
Modalités de calcul					
Ind9 = Somme des montants des marchés notifiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre pour les fournisseurs dont le SIRET indique une domiciliation dans un département de la Région Grand-Est					
Outils / sources de données à utiliser					
OKAVEO					
Fréquence de production					
Annuel					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
	70M€	100M€	100M€	100M€	100M€

10.10 Indicateur 10 : Communautés de pratiques

Intitulé de l'indicateur					
Communauté de pratiques renforçant l'innovation					
Description					
Nombre de projets portés/initiés par les communautés de pratiques renforçant l'innovation dans l'hôpital. Une communauté de pratique en innovation étant un groupe d'acteurs avec une gouvernance décentralisée ayant comme objectif l'amélioration de l'écosystème d'innovation du CHRU et qui partage des connaissances, des techniques et collaborent pour par exemple développer des solutions renforçant le CHRU à travers la transition écologique, l'amélioration des pratiques infirmières ou l'organisation d'évènements favorisant l'évolution sociétale.					
Modalités de calcul					
Nombre des communautés de pratiques s'intégrant dans les processus projets d'innovation					
Outils / sources de données à utiliser					
Formulaire en ligne Forms					
Fréquence de production					
Annuel					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
	2	3	4	5	8

10.11 Indicateur 11 : Intégration du Coût Global

Intitulé de l'indicateur					
Intégration du Coût Global					
Description					
La notion de coût global doit intégrer a minima : le prix d'acquisition, les consommables éventuels, les frais annexes liés à la commande ou la réception, la maintenance, le coût liés à l'élimination ou les coûts liés à l'utilisation (énergie, eau...). Cette notion peut être travaillée dans le cadre du sourcing afin de définir une stratégie d'achat ou au moment de l'analyse des offres.					
Modalités de calcul					
Avec une date de notification du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année. Les marchés à intégrer : ceux publiés par le GHT et ceux obtenus via des centrales nationales et autres groupements. $\text{Ind11} = \frac{\text{Nombre de marchés actifs ayant intégré une démarche de coût global}}{\text{Nombre total de marchés actifs}} \times 100$					
Outils / sources de données à utiliser					
OKAVEO (étiquette coût global)					
Fréquence de production					
Annuel					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
		10%	10%	20%	30%

10.12 Indicateur 12 : Ouverture à la négociation

Intitulé de l'indicateur					
Ouverture à la négociation					
Description					
Afin de promouvoir l'innovation et l'adaptation de l'offre fournisseur aux besoins des utilisateurs, nous suivons le nombre de procédures qui, lors de la passation, favorisent les échanges entre le GHT et ses fournisseurs.					
Modalités de calcul					
Sont considérées comme procédures favorisant la négociation : les Marchés Négociés de tout type, les MAPA, les Procédures avec Négociation, les Dialogues Compétitifs, les partenariats d'innovation.					
Sont comptabilisées les procédures de 1 ^{er} janvier au 31 décembre selon la date de publication.					
Les marchés non portés par le GHT sont exclus.					
Ind12 = Nombre de procédures publiées favorisant la négociation					
Outils / sources de données à utiliser					
OKAVEO, Profil acheteur					
Fréquence de production					
Annuel					
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029
Pas d'objectif chiffré mais suivi d'une tendance haussière					

Article 11. **CONCLUSION :**

Ce plan d'action sera donc mis en place sur toutes les filières d'achat du GHT Sud Lorraine jusqu'en 2029 nous obligeant ainsi à transformer nos achats pour qu'ils aient des effets concrets dans le quotidien de nos personnels et nos patients.

Afin de suivre les évolutions annoncées, ce plan d'action sera suivi au sein de la Direction Achat lors des comités achats. Ainsi les tableaux de bord seront présentés périodiquement et feront l'objet d'une présentation au Comité stratégique du GHT et à la commission développement durable du CHRU de Nancy, afin que l'ensemble des parties du Groupement Hospitalier de Territoire puisse suivre les impacts sur le développement durable de nos achats.

Ce premier SPASER de GHT s'est voulu sincère et ambitieux sur les thématiques traitées. Il nous engage pour les prochaines années en tant qu'établissement, direction, acheteur, prescripteur ou utilisateurs mais également en tant qu'individu. Le changement de modèle d'achat s'accompagne forcément de changement d'habitudes, d'un regard différent sur nos exigences, et d'une forme de résilience individuelle.

Bien que les actions décrites dans ce SPASER ne puissent pas reprendre l'ensemble des sensibilités de nos agents ou patients, il est évident que nos actions seront toujours à l'écoute de notre personnel, mais aussi de politiques nationales ou locales et avec notre politique développement durable. Ainsi lors de la révision de notre SPASER en 2029, nous devrons probablement traiter d'autres enjeux relatifs à de nouvelles urgences environnementales ou sociales.